

Chausey, victime du tourisme

par Max JONIN et Jean-Paul GUYOMARC'H

LES MENACES

LA GRANDE-ILE

Sur la Grande-Ile, durant la belle saison, les vedettes de Granville et de Saint-Malo peuvent débarquer jusqu'à un millier de touristes par jour. Pour bien préciser la menace que constitue cet afflux quotidien, il convient de rappeler que la Grande-Ile de Chausey mesure 1 500 et 800 mètres dans ses plus grandes dimensions, que sa population tout au long de l'année est de quelque vingt « permanents » contre une centaine durant l'été.

Chaque vedette débarque une bonne centaine de voyageurs. Ils animent un moment la vieille cale de granite ou l'estacade de bois, puis partent en groupes. Les uns « vont tout droit » et s'échouent naturellement sur la plage de sable de Port-Marie où ils passeront la journée. D'autres font le détour par le Fort, habité par des familles de pêcheurs, et reculant devant les quelques maisons particulières et leurs jardins ombragés, délaissant une parcelle de lande hostile et la côte granitique chaotique, se retrouvent eux aussi, sur la plage de Port-Marie. D'autres enfin, plus heureux, franchiront la clôture symbolique limitant le domaine public et, au terme d'une marche agréable, se laissant guider par le chemin, aboutiront à la Grande Grève et à Port-Homard, deux autres plages au Nord-Ouest de l'Ile.

Les autres endroits, peu accessibles, peu accueillants, ne sont pratiquement pas ou très peu fréquentés.

Les autres îlots de l'archipel ne sont pas à la portée du touriste, venu pour la journée, par les vedettes régulières.

L'île est livrée « brute » à cette vague de touristes. Il n'y a pas de structures d'accueil autres que deux petits hôtels. On peut dire qu'il n'y a pratiquement pas d'aménagement touristique, et c'est très bien ainsi. Mais bien sûr, cet afflux de visiteurs n'est pas sans provoquer de nombreuses dégradations.

Vers midi, les sacs à provisions que l'on porte depuis le matin, se vident. *Ce peut être l'heure de mille pique-niques !* Papiers, boîtes, emballages perdus, bouteilles vides, tout restera sur l'île. Les déchets sont abandonnés ici et là. En effet, pourquoi les rapporterait-on ? Cette idée n'effleure aucun esprit. Des poubelles ont été installées, nombreuses : elles regorgent de déchets, enlaidissant le paysage et ne résolvent pas le problème puisqu'elles



Pancartes et poubelles devant le paysage du Sund et du village des Blainvillais.

(Photo Pierre Nicolau-Guillaumet)

seront ensuite vidées à la décharge, évidemment installée en bord de mer. Buissons et rochers accueillent le surplus. Le vent se charge d'en assurer une bonne répartition. Il faut reconnaître, qu'aux beaux jours de l'été, les ordures font partie intégrante du paysage de la Grande-Ile et... l'absence de cabinets publics contribue à parachever le spectacle.

Le flux quotidien de cette masse de touristes est déséquilibrant et dégradant pour le milieu naturel.

Les dunes, par exemple, souffrent beaucoup du piétinement sans cesse répété et finissent par disparaître. A Port-Homard, le haut de la plage gagne peu à peu sur la dune par l'intermédiaire de trois entonnoirs d'érosion dont les bords s'affaissent tous les jours un peu plus sous les pas des visiteurs. Les plantes fixatrices du sable, oyat et chardon maritime, disparaissent peu à peu de cet endroit. Ces plantes sont encore prospères en haut de la plage de la Grande Grève, mais pour combien de temps ?

Aux périodes des grandes marées, cette pression humaine atteint son paroxysme. Les immenses étendues de sable et de vase découvertes sont méticuleusement ratissées et, comme l'écrit Guy BARTHÉLÉMY, « il est des jours où l'on est presque obligé de faire la queue pour aller tremper sa bichette dans les trous d'eau ! ».

Il faut bien reconnaître qu'il ne semble pas possible que ce trafic continue à s'accroître d'année en année, sans qu'une réglementation s'instaure, aux risques de voir se déprécier le site.

Hier il a fallu résoudre la question de l'eau, le bien le plus

précieux de l'île qui ne dispose pratiquement que des eaux pluviales recueillies dans des citernes. Désormais, une citerne est remplie chaque jour par un bateau.

Aujourd'hui, l'abondance des déchets atteint le niveau d'alerte. Le dépôt d'ordures de Chausey est sans commune mesure avec l'importance de la population permanente, puisqu'il est surtout le fait de visiteurs de passage. Dès à présent, des choix s'imposent.

L'ARCHIPEL

Au niveau de l'archipel, la menace est autre. Le grand développement du nautisme le met à la portée du continent pour nombre de plaisanciers du dimanche qui se donnent, facilement, l'illusion de l'aventure dans les îles désertes. Les nombreux îlots abritent d'importantes colonies d'oiseaux de mer qui ont besoin de tranquillité en période de nidification. Les débarquements inévitables, le séjour sur l'îlot, aussi court soit-il, la visite de la colonie, compromettent chaque fois la réussite des couvées.

Enfin, dans les menaces qui pèsent sur l'archipel des Iles Chausey, nous ne saurions oublier le projet grandiose de l'E.D.F., datant d'une vingtaine d'années, mais remis à l'honneur par la crise de l'énergie, d'une immense usine marémotrice dont la digue fermerait la Baie du Mont-Saint-Michel, de Cancale à Granville via Chausey.

Dans cette perspective, il n'y a plus de site, les problèmes de protection ne se posent plus... Le débat dépasse le cadre de notre propos.

LES PROPOSITIONS

Aujourd'hui, l'archipel des Iles Chausey, dans sa presque totalité, est la propriété privée d'une société civile immobilière dont les actionnaires actuels sont favorables à une conservation de l'archipel dans son état naturel. Cette attitude est suffisamment exceptionnelle pour mériter d'être citée.

L'extrémité Sud-Est de la Grande-Ile entre la vieille cale de granite, Port-Marie et le Phare, est domaine public. Les constructions privées y atteignent une densité maximum, ce qui contraste singulièrement avec l'autre partie de l'île ! Depuis 1969, l'archipel des Chausey est inscrit à l'inventaire des sites et mis en réserve de chasse. C'est à ce jour, un site exceptionnel qui a été conservé probablement grâce à la propriété privée (pour une fois !) mais c'est un site menacé, comme beaucoup d'autres, par l'invasion touristique.

Nous pensons devoir faire les propositions suivantes pour circonscrire ce danger :

1. Limitation de la pression humaine. La population hébergée sur la Grande-Ile est naturellement limitée par le nombre de constructions existantes et de nouveaux permis de construire ne peuvent plus être délivrés. Il serait souhaitable que la capacité actuelle des hôtels ne soit pas augmentée dans l'avenir. Le camping, admis dans un point précis de l'île, devrait être interdit sous sa forme actuelle. En effet, il s'agit, en fait, de résidences secondaires estivales et non du camping sportif et passager, susceptible de favoriser la découverte de l'île par les amateurs.

Le flot quotidien des touristes peut être, quant à lui, facilement endigué en limitant le nombre des passages des vedettes. Celles-ci font actuellement parfois cinq à six débarquements par jour. Pourquoi pas dix ou même plus ? Parce que la marée ne le permet pas. Cela n'est pas raisonnable mais sûrement rentable... sauf pour le site et pour la majorité des Chausiais.

Il nous semble qu'un seul passage serait suffisant.

2. Se garder de tout aménagement touristique de la Grande-Ile, *a fortiori* de l'archipel. Il serait cependant souhaitable d'installer dans le Fort un centre d'accueil à l'usage du public comme cela se fait dans les Parcs nationaux. Deux ou trois personnes compétentes pourraient y être à la disposition des touristes désormais moins nombreux, pour l'information, la documentation, la découverte du milieu, etc...

3. Protection de la dune et de sa flore spécifique. La simple diminution du nombre de touristes sur l'île sera déjà une mesure de protection de la dune car, nous l'avons déjà dit, ce milieu souffre surtout du piétinement. Mais il conviendrait également d'informer le public et de canaliser la circulation vers des accès uniques aux plages de Port-Homard et de la Grande Grève. Un des animateurs-naturalistes, dont nous conseillons plus haut la présence à Chausey, pourrait veiller à cette information et à cette protection tout en facilitant la découverte du milieu aux touristes.

4. Protection efficace de l'archipel durant la période de nidification des oiseaux marins, du 31 mars au 31 juillet. Elle peut être facilement réalisée par une surveillance fixe permanente à partir de la Grande-Ile (du phare par exemple) en liaison avec une unité mobile d'intervention circulant dans l'archipel. Cette surveillance serait maintenue au-delà de la période de nidification, au moment des passages migratoires et pour la population d'hivernants.

5. Résoudre au plus vite la question des ordures qui est douloureuse pour tout le monde. Il est inconcevable qu'une île, aussi petite, doive assumer elle-même cette servitude d'autant que cette situation est entièrement importée du continent.

Pour donner un exemple, les bouteilles vides consignées ne sont pas reprises par le commerce local. On vous invite à les mettre... à la poubelle, c'est-à-dire à la mer ! Cela tient au fait que le retour de ces bouteilles vers Granville coûte plus cher en transport que les bouteilles elles-mêmes. Une solution pourrait se trouver dans l'aménagement d'une décharge contrôlée dans les carrières abandonnées du Gros-Mont. Mais dans la mesure où ce problème est essentiellement lié à la période estivale, nous lui préférons la solution de la mise en conteneurs des ordures et du retour sur le continent... c'est-à-dire à l'envoyeur ! Une taxe spéciale pourrait alors être ajoutée au prix du billet touristique.

Les problèmes que nous avons évoqués : pression humaine, prolifération des détritiques, danger d'aménagement touristique, incompatibles avec une protection de la nature, avec une protection effective de la flore et de la faune, ne sont pas propres aux Îles Chausey.

Nous les retrouvons au niveau de tous les sites touristiques largement accessibles au public mais, ici, ils sont particulièrement mis en évidence par leur intensité liée à la petite taille de l'île.

Alors posons la question, faut-il livrer au public des sites « bruts », sans prévoir l'impact du tourisme sur le site, sans contrôler son évolution, sans veiller en même temps à sa protection ? Notre réponse est définitivement négative. Mais nous réprouvons aussi les collectivités qui multiplient, d'année en année, les facilités d'accès aux plus beaux sites par des aménagements coûteux utilisés deux mois par an seulement et qui défigurent à jamais les plus beaux paysages.

Est-ce donc si difficile de réaliser des aménagements discrets, respectant le site, répondant aux seuls besoins essentiels des visiteurs ? Mais c'est là un problème politique, philosophique. Doit-on, pour citer un cas exemplaire et général, reprendre les chemins de douaniers en bord de mer et encourager un tourisme actif, volontaire, pour un public motivé, sensibilisé ; ou bien doit-on, par la route touristique, violer le paysage et le livrer à la foule, favorisant un tourisme passif, pour un public apathique.

Notre choix est fait depuis longtemps et nous pensons que « la qualité de la vie » en dépend.